



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

S U R E S N E S

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoint -

M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY M. Vianney RASKIN, Mme Nassera HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

- Conseillers municipaux -

Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Jean-Marc LEMBERT, M. Frédéric VOLE, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, Mme Anaïs DELBURG, M. Valéry BARNY, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, Mme Julie TESTUD, Mme Béatrice DE LAVALETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoint -

M. Jean PREVOST à Mme Cécile GUILLOU

- Conseillers municipaux -

Mme Isabelle FLORENNES à M. Guillaume BOUDY, M. Yves LAURENT à M. Yoann LAMARQUE, M. Thierry PORTAL à Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Evelyne CHAMBALOUX à M. Nicola D'ASTA, M. Amirouche LAIDI à Mme Béatrice DE LAVALETTE

Absents non-représentés :

- Adjoint -

Mme Muriel RICHARD, Mme Frédérique LAINE

- Conseillers municipaux -

Mme Olfa COUSSEAU, M. Kevin BLANCHARD, M. Yohann CORVIS, M. Abraham ABITBOL, M. Loïc DEGNY

Secrétaire :

M. Fabrice BULTEAU

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code du Travail, notamment ses articles L. 3132-26 et R. 3132-21,

Vu la consultation effectuée auprès des organisations syndicales d'employeurs et de salariés par courrier du 24 juillet 2025 concernant les 12 dates dérogatoires au repos dominical envisagées au titre de l'année 2026,

Vu la consultation auprès des établissements de commerce de détail pour solliciter leurs besoins concernant les dates souhaitées pour les ouvertures dominicales,

Considérant le souhait des établissements de commerce de détail, chaque année, de déroger au repos dominical, et la volonté de la Ville de Suresnes de soutenir le commerce local,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Madame Sandrine du MESNIL, Adjointe au Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 36

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 6

Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article unique. - De donner un avis favorable aux dates dérogatoires au repos dominical au titre de l'année 2026 mentionnées ci-après, pour les commerces de détail de toutes les branches d'activités concernées :

- 11 et 18 janvier 2026 : début des soldes d'hiver
- 31 mai 2026 : fête des mères
- 21 juin 2026 : fête des pères
- 28 juin et 5 juillet 2026, début des soldes d'été
- 30 août et 6 septembre 2026 : rentrée scolaire
- 6, 13, 20 et 27 décembre 2026 : fêtes de fin d'année

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État

le 6 octobre 2025

et publié/affiché le 6 octobre 2025

Pour le Maire et par délégation,

la Responsable de la Gestion des Instances

Catherine MAGDELAINE

#signature#

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes